



**PACTE
DU POUVOIR
DE VIVRE**

POUR UNE RÉGION DU POUVOIR DE VIVRE



POUR UNE RÉGION DU POUVOIR DE VIVRE

Le Pacte du pouvoir de vivre représente des millions de personnes en France qui portent ensemble la convergence des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques afin qu'elle irrigue et soit mise au cœur de chaque décision publique, tant au niveau local que national. Initié en mars 2019 par 19 organisations de la société civile pour faire front face à la superposition des crises démocratiques, environnementales et sociales, c'est aujourd'hui **une alliance forte de 64 organisations - associations, syndicats, fondations, mutuelles - et 37 groupes locaux.**

Après une année éprouvante pour chacun, force est de constater que les raisons qui nous ont amenés à nous unir sont plus que jamais d'actualité. La nécessité de **mener des politiques plus écologiques, plus justes et solidaires**, doit se traduire en actions concrètes à l'échelle nationale comme au niveau local et dans les engagements des candidats aux élections régionales et départementales de juin prochain. Elles doivent être l'occasion de mieux prendre en compte les aspirations individuelles et collectives des citoyennes et des citoyens qui vivent et agissent dans ces territoires.

Nous sommes convaincus que revivifier notre modèle démocratique nécessite de mieux partager le pouvoir, de mieux coopérer, de mieux débattre, en amont et en aval du processus de décision. Que la légitimité des urnes ne justifie pas une propriété exclusive du pouvoir. Que **la démocratie se construit au jour le jour en associant chacun - notamment la société civile et les élus locaux - au débat et aux décisions.**

Par-delà la méthode, qu'en est-il du fond ?

Sur les questions environnementales, le vote à l'Assemblée nationale du projet de loi Climat et résilience illustre une nouvelle fois l'écart entre les intentions affichées et les actes tangibles en faveur d'une transition écologique juste et ambitieuse. L'inquiétude est grande quand l'on constate que **l'action menée par l'État depuis le début du quinquennat ne permet pas à la France de se mettre sur les rails qui lui permettraient de respecter ses engagements internationaux pour le climat.**

Si la priorité n'a pas été donnée à sa juste mesure à l'urgence écologique, elle n'a pas non plus été suffisamment orientée vers les plus fragiles. **Nos organisations ont été les témoins, souvent en première ligne, du creusement des inégalités, des situations d'exclusion et de relégation, toujours plus nombreuses**, toujours plus insupportables. Une autre politique de soutien aux plus pauvres et de redistribution financière plus solidaire aurait pourtant permis de les éviter et de favoriser davantage de justice sociale.

Le temps sera bientôt venu de faire les comptes, de tirer le bilan du quinquennat, et de se projeter dans l'avenir avec l'échéance présidentielle. Mais tout ne se joue pas à ce niveau.

L'urgence de la transition écologique juste, qui s'ajoute à la crise sanitaire, économique et sociale, **impose la mobilisation de tous** et des changements structurels majeurs qui vont transformer nos manières de vivre, de travailler, de produire, de consommer, de nous déplacer à toutes les échelles territoriales et tous les niveaux de décisions publiques. Relever ces défis exige anticipation et accompagnement au changement.

Les échéances électorales des 20 et 27 juin 2021 doivent être l'occasion pour les Régions de s'inscrire dans une vision qui redonne du sens et du contenu à une République décentralisée et solidaire, démocratique, écologique et sociale.

La traduction du Pouvoir de vivre dans une Région, c'est le pouvoir de travailler et de se former pour des emplois d'avenir, de se déplacer de manière durable et accessible, d'être fraternel et hospitalier, de se nourrir sainement, de produire durablement, de vivre dans un logement confortable et économe en énergie, de se soigner et d'être accompagné, de s'engager dans l'action associative et de participer aux politiques publiques.

**Les futurs élus et élues auront un rôle majeur pour contribuer à ré-enchanter une démocratie capable de relever les défis écologiques, économiques et sociaux de ce siècle. Un rôle majeur pour redonner du pouvoir de vivre aux citoyens et aux territoires.
Un rôle majeur pour des territoires du Pouvoir de vivre.**

Tel est le Pacte que nous leur proposons.



**PACTE
DU POUVOIR
DE VIVRE**

| | | | | |
|------|--|----|---|------|
| | | 1 | LE POUVOIR DE VIVRE DANS LA RÉGION | P 4 |
| P 5 | LE POUVOIR DE TRAVAILLER | 2 | | |
| | | 3 | LE POUVOIR DE SE FORMER | P 6 |
| P 7 | LE POUVOIR DE SE DÉPLACER | 4 | | |
| | | 5 | LE POUVOIR D'ÊTRE FRATERNEL | P 8 |
| P 9 | LE POUVOIR DE SE NOURRIR SAINEMENT | 6 | | |
| | | 7 | LE POUVOIR DE PRODUIRE DURABLEMENT | P 10 |
| P 12 | LE POUVOIR DE VIVRE DANS UN LOGEMENT CONFORTABLE ET ÉCONOME EN ÉNERGIE | 8 | | |
| | | 9 | LE POUVOIR DE SE SOIGNER ET D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ | P 14 |
| P 15 | LE POUVOIR DE VIVRE DES ASSOCIATIONS | 10 | | |
| | | 11 | LE POUVOIR DE PARTICIPER AUX POLITIQUES PUBLIQUES | P 16 |

LE POUVOIR DE VIVRE DANS LA RÉGION

1

CONTEXTE

La crise sanitaire, après celle des Gilets jaunes, a montré les limites de la métropolisation de notre pays, à l'œuvre depuis plusieurs décennies. La concentration dans les grandes métropoles des emplois, de l'activité économique, des transports, des services publics et au public alimente la hausse du coût du logement, la montée des inégalités, la marginalisation des populations les plus fragiles, la dislocation du lien social. A l'opposé, des territoires sont délaissés, enclavés, isolés des réseaux de communication, sous-dotés en transports collectifs et en services publics et au public.

Les régions ont la capacité de co-construire avec l'ensemble des acteurs un aménagement du territoire plus harmonieux, plus durable, plus juste.

AGIR POUR LE POUVOIR DE VIVRE DANS LA RÉGION, C'EST :

- ✓ Refonder l'aménagement du territoire.
- ✓ Analyser, en associant les populations concernées, les atouts et les faiblesses de chaque bassin de vie : emploi, tissu économique (d'avenir ou menacé), transports, accès aux réseaux numériques, logement, infrastructures de formation, attractivité, etc. Cette analyse doit concerner tous les bassins de vie, en particulier les villes petites et moyennes et les zones rurales.
- ✓ Coordonner et rendre cohérents les projets d'aménagement des différents bassins de vie de la région (métropoles urbaines, intercommunalités rurales ou périurbaines, cantons, « pays », etc.).
- ✓ Orienter l'accueil des entreprises, le redéploiement des services publics, les investissements en matière de mobilité et de formation, la politique culturelle, en fonction de ces projets locaux.
- ✓ Réduire drastiquement l'artificialisation des sols et l'urbanisation des terrains agricoles en favorisant la restauration des bâtiments, la réutilisation des friches, la densification du bâti et des centres villes.



Freeplk.com

CONTEXTE

Le soutien massif à l'économie et l'activité partielle ont permis de préserver un nombre important d'emplois. Mais ceux qui étaient déjà en marge du marché du travail sont pour beaucoup restés exclus de ce soutien et l'ampleur de la crise sociale liée à la crise économique reste encore difficile à estimer.

La sortie, même progressive, de la mise sous perfusion de l'économie risque de s'accompagner d'une accélération des suppressions d'emploi et d'un recours accru aux contrats courts. Des territoires seront plus affectés que d'autres.

Il est donc crucial d'être attentifs à la fois aux enjeux économiques, sociaux et territoriaux. Une politique d'investissement public ambitieuse en matière de transition écologique permettrait de favoriser le développement de centaines de milliers d'emplois d'ici 2022.

Dans ce contexte, les régions ont un rôle essentiel à jouer - aux côtés des autres acteurs - pour limiter les stigmates de la crise, ne laisser personne au bord du chemin et préparer les mutations structurelles.

AGIR POUR LE POUVOIR DE TRAVAILLER, C'EST :

✓ Élaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec l'État et les partenaires sociaux :

- La moitié des financements doit être fléchée pour aller vers les secteurs favorables au climat et à la biodiversité.

- Aucun financement ne doit aller aux activités néfastes pour le climat ou l'environnement.

✓ Lancer un état des lieux de sortie de crise par bassin d'emploi et de vie pour repérer les besoins sectoriels et les personnes vulnérables (dont les précaires de l'emploi, trop souvent invisibles).

✓ Encourager des concertations territoriales innovantes sur la question de l'accès de tous à l'emploi associant notamment les entreprises, syndicats, acteurs de la société civile et les citoyens.

✓ S'engager à soutenir les projets de territoire contre le chômage de longue durée.

✓ Soutenir contractuellement la création de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ayant l'ambition et la capacité de créer des emplois, satisfaire des besoins fondamentaux et ranimer la vie démocratique locale.

✓ Construire des chartes d'engagement économique régionales (à la manière de ce qu'a fait la région Bourgogne-Franche-Comté) pour conditionner les subventions et financements régionaux à des obligations en termes de sécurisation de l'emploi et des compétences, de création d'emplois de qualité (CDI, CDD longs), d'inclusion et de solidarité, de conditions et d'organisation du travail, et, enfin, de transition écologique et énergétique.

✓ Permettre l'accès aux financements régionaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et associer leurs représentants aux concertations mises en œuvre avec l'ensemble des partenaires sociaux.

CONTEXTE

Le cadre fixé par la loi pour la formation professionnelle doit permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi. La loi doit aussi favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail et à l'évolution des emplois, assurer leur maintien dans l'emploi, participer au développement de leurs compétences et permettre l'acquisition d'au moins une qualification plus élevée.

Dans ce cadre, le rôle des régions est essentiel puisqu'elles disposent de compétences fortes dans le domaine de la formation. Les formations doivent s'adresser en priorité aux publics qui en ont le plus besoin (ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui).

Elles doivent aussi accompagner la transition écologique en permettant d'anticiper et d'accompagner les travailleurs des secteurs économiques les plus émetteurs en gaz à effet de serre.

Plus largement, chacun doit pouvoir se former aux métiers qui nécessiteront de forts besoins en main d'œuvre dans les secteurs clefs de la transition, notamment pour les métiers de la rénovation thermique des logements et des bâtiments, des énergies renouvelables, des transports durables, de l'agriculture durable et du tourisme durable.

AGIR POUR LE POUVOIR DE SE FORMER, C'EST :

- ✓ Développer les formations nécessaires pour accompagner la transition et anticiper les métiers de demain en renforçant les formations professionnelles dans les secteurs clés de la transition dans les lycées et les centres de formation d'apprentis (CFA).
- ✓ Proposer un plan de reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (industries véhicules thermiques, centrales à charbon, etc.) :
 - Accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent. L'enjeu est d'accompagner chaque salarié pour définir un projet professionnel vers des emplois d'avenir.
 - Réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.
 - Identifier les filières à relocaliser.
- ✓ Réorienter les fonds de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi vers des métiers porteurs et ouvrant des parcours de reconversion durable.
- ✓ Abonder spécifiquement le Compte personnel de formation par la Région au bénéfice des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés.
- ✓ Identifier la demande sociale du territoire et les aspirations professionnelles des jeunes.
- ✓ Promouvoir et garantir l'accès aux formations aux compétences de base, de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- ✓ S'engager dans une démarche de "Territoires apprenants" permettant l'acquisition de compétences transverses dans un cadre novateur et bienveillant (tiers-lieux apprenants).
- ✓ Encourager les groupements d'emplois et les expérimentations de type "CV de site" et "transitions collectives" à l'échelle d'un territoire.
- ✓ Lever les freins périphériques à la formation (hébergement, déplacements, équipement professionnel et numérique...).
- ✓ Accompagner les leviers de mobilité pour permettre d'effectuer des stages, d'accéder à l'apprentissage, l'alternance... aux formations et expériences professionnelles loin de chez soi ou à l'international (Erasmus+).

EN CHIFFRES

31 % des émissions de gaz à effet de serre viennent des transports, dont 94 % du transport routier.

La pollution de l'air provoque près de 100 000 décès prématurés par an en France¹.

Pour un ménage, une voiture représente un coût moyen annuel de 5000 €, soit 10-12 % du budget. Un salarié qui habite à 30 kilomètres de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours en alternance avec un collègue économise environ 2 000 € par an².

CONTEXTE

Avec la loi d'orientation des mobilités (Loi LOM du 24 décembre 2019) et la réforme ferroviaire, plusieurs régions voient leurs compétences transports et mobilité renforcées. Elles ont, en tant qu'autorité organisatrice de toute la chaîne des transports - en dehors des agglomérations -, la capacité d'engager leurs territoires dans des changements structurants en termes de politiques de transport.

Ainsi, les régions ont le pouvoir d'agir pour faciliter nos déplacements en préservant la planète et notre santé par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi en permettant à chacun - y compris les personnes les plus modestes -, d'accéder à une mobilité durable.

AGIR POUR LE POUVOIR DE SE DÉPLACER, C'EST :

- ✓ Développer massivement le transport ferroviaire. Pour lutter contre les fractures territoriales, les Régions doivent maintenir et rendre attractives les lignes régionales, en augmentant leurs fréquences et leurs dessertes.
- ✓ Proposer une tarification solidaire des transports ferroviaires.
- ✓ Rendre accessible l'ensemble des transports régionaux aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Faire des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le réseau cyclable de rabattement, des solutions de stationnement vélo sécurisées et les services dédiés (réparation, location...).
- ✓ Proposer une offre adéquate d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux.
- ✓ Inciter les citoyens à la mobilité partagée (les transports à la demande, l'autopartage et le covoiturage), notamment en planifiant l'installation d'aires de covoiturage, de places réservées dans les gares, la mise en place de voies réservées pour le covoiturage, etc.
- ✓ Inciter et faciliter le recours au vélo comme moyen de transport quotidien (quels que soient les territoires : urbains, périurbains, ruraux) par l'élaboration d'un schéma régional des véloroutes ambitieux pour éviter les zones où faire du vélo est impossible.
- ✓ Soutenir le déploiement des véhicules à très faibles émissions par l'octroi d'aides individuelles à l'achat.
- ✓ Se montrer exemplaire en investissant dans une flotte de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre pour répondre à ses propres besoins de déplacements.

1 - Le Monde, 09.02.2021. Un décès sur cinq dans le monde serait lié à la pollution de l'air

2 - ADEME, infographie. La mobilité de demain?

EN CHIFFRES

220 535 premiers titres de séjour ont été délivrés en 2020.

Le taux de chômage des étrangers hors UE était de 25,1% en 2016 contre 10,1% pour l'ensemble de la population active en France.

CONTEXTE

En France, les étrangers ont beaucoup plus de difficultés pour trouver un emploi ou un logement que les citoyens de nationalité française.

Les raisons sont multiples : barrière de la langue, manque de repères pour trouver un emploi, inadéquation entre les compétences acquises dans le pays d'origine et le marché du travail en France, faible reconnaissance des qualifications, discriminations en raison de l'origine, etc.

Pour y répondre et offrir un accueil bienveillant à tous les étrangers présents sur notre territoire, l'ensemble des acteurs doit se mobiliser à tous les niveaux.

La Région est un maillon essentiel dans cet écosystème, dans la mesure où l'intégration des réfugiés et des étrangers titulaires d'une carte de séjour pour d'autres motifs repose sur l'hébergement, l'apprentissage et la connaissance de la langue, l'accompagnement social ou encore la scolarisation. Elle passe aussi par la formation et l'emploi qui sont au cœur des compétences de la Région.

AGIR POUR LE POUVOIR D'ÊTRE FRATERNEL, C'EST :

✓ Développer et adapter des formations destinées aux réfugiés/migrants dans les secteurs d'activité en tension.

✓ Créer un guichet régional d'appui à la reconnaissance des diplômes et qualifications. Trop souvent, les compétences et qualifications obtenues par les personnes étrangères dans leur pays d'origine ne sont pas bien ou pas reconnues.

✓ Soutenir l'accès des personnes étrangères en matière de logement en mobilisant des fonds pour apporter un soutien financier aux collectivités, notamment les communes rurales, ou aux acteurs associatifs.

✓ Soutenir et développer des programmes et projets artistiques mettant en exergue l'apport de la migration au processus de création et à la richesse des sociétés.

EN CHIFFRES

7 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020 en France, chiffre qui avait déjà doublé entre 2009 et 2017.

8 millions sont en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières.

Près de 3/4 des Français consomment bio au moins une fois par mois dont 13% tous les jours.

Le taux d'obésité est passé de 5% en 1980 à 17% en 2015 (Esteban, 2017).

En matière d'environnement, l'alimentation pèse pour 30% des émissions de gaz à effet serre et 24% de l'empreinte carbone des ménages français sont liés à l'alimentation.

CONTEXTE

Les questions de santé alimentaire sont étroitement liées aux inégalités sociales.

De nombreux travaux montrent la corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Quotidiennement, les ménages ouvriers mangent moins de fruits et légumes que les cadres, mais davantage de produits carnés (viande et charcuterie, souvent transformés et à faible valeur nutritive) que ces derniers. Plus les budgets de nos concitoyens sont serrés, plus leurs choix sont contraints et pèsent fortement sur la qualité de leur alimentation. On trouve une plus forte prévalence de maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète etc.), de surpoids et d'obésité parmi les populations défavorisées des pays industrialisés (Drees, 2015).

In fine, ce sont donc les personnes en situation précaire qui connaissent le plus de problèmes de santé en raison notamment d'une mauvaise alimentation.

Dans ce contexte, le rôle des Régions est primordial, en particulier par leurs compétences sur la restauration collective des lycées. Elles permettent d'agir sur différents leviers d'accessibilité à une alimentation de qualité : en jouant sur les revenus des ménages et sur la structuration de filières de qualité, en offrant un cadre pédagogique autour de l'alimentation, source de cohésion sociale et de convivialité.

Par-delà les freins financiers, les Régions doivent promouvoir une restauration collective exemplaire en matière d'alimentation durable, locale et accessible à toutes et tous. Elles ont également le pouvoir d'agir dans les établissements de sa compétence (notamment les lycées) qui ont souvent une fonction sociale et environnementale forte.

AGIR POUR LE POUVOIR DE SE NOURRIR SAINEMENT, C'EST :

- ✓ Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment les lycées), soit au moins 50% de produits biologiques et locaux d'ici 2025, et une option végétarienne quotidienne ou a minima 2 repas végétariens par semaine.
- ✓ Mettre systématiquement en place et rendre automatique une tarification sociale pour la cantine des lycées.
- ✓ Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la restauration collective aux enjeux de l'alimentation durable : élèves et parents, enseignants, cuisiniers, animateurs, acheteurs, nutritionnistes.
- ✓ Mettre à disposition des boîtes à outils dédiés à la commande publique (approvisionnement en bio et local) et à l'introduction de menus végétariens.
- ✓ Créer une cartographie de fournisseurs de produits bio et locaux, voire une plateforme pour faciliter les commandes de la restauration collective.
- ✓ Soutenir la structuration des filières agricoles et agroalimentaires sur le territoire (voir mesure 7 « Le pouvoir de produire durablement »).

CONTEXTE

Notre système productif doit évoluer pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de santé publique. Cela concerne la production agricole mais aussi l'énergie.

Ces dernières années, les agriculteurs et agricultrices ont été confrontés à des risques plus élevés sur leurs revenus, en raison d'une volatilité accrue des prix sur les marchés et du dérèglement climatique.

En 30 ans, la France a perdu la moitié de ses agriculteurs et des exploitations agricoles. Ce déclin va s'accroître du fait d'un départ massif d'actifs à la retraite. Un quart des exploitations pourraient ainsi disparaître en 5 ans seulement.

Si notre système agricole est la première victime du dérèglement climatique comme nous l'avons vu récemment avec l'épisode de gel, il est également le premier responsable de l'effondrement sans précédent de la biodiversité.

Il nous faut donc opérer en très peu de temps une transformation du système agricole et alimentaire, et mener une transition agroécologique et sociale de grande envergure.

Cette transformation est d'autant plus nécessaire qu'elle est la condition pour mettre en œuvre le pouvoir de se nourrir sainement (cf mesure 6).

Par-delà l'agriculture, la production durable invite à produire l'énergie différemment.

Le mix énergétique français reste très dépendant des énergies fossiles, qui additionnées représentent près de la moitié, soit 47,3 % de la consommation d'énergie primaire de la France.

Le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de production fixé est indispensable pour réussir une transition énergétique propre en baissant à la fois les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie et la production de déchets radioactifs.

L'industrie des énergies renouvelables emploie déjà 90 000 personnes en France, et les leviers sont importants : la transition énergétique permettrait de dynamiser les territoires avec une création nette de 630 000 emplois locaux d'ici 2030.

AGIR POUR LE POUVOIR DE PRODUIRE DURABLEMENT, C'EST :

- ✓ Développer les projets d'énergie citoyenne ancrés dans les territoires qui incluent les acteurs locaux et poursuivent plusieurs engagements : produire une énergie écologique, économique, sociale (en proposant notamment un prix juste) et une gouvernance démocratique sur le long terme.
- ✓ Fixer un objectif ambitieux de 15% de renouvelable citoyen en 2030 pour soutenir la production d'énergie renouvelable aux mains des acteurs locaux, via par exemple le soutien financier aux réseaux régionaux de l'énergie citoyenne et à la mobilisation des acteurs locaux.
- ✓ Aider et soutenir en priorité les pratiques et les expérimentations agricoles durables et résilientes (agroécologie, et en particulier l'agriculture biologique, l'agroforesterie, ainsi que les alternatives à la fertilisation de synthèse).
- ✓ Soutenir les certifications sociales complémentaires aux certifications écologiques afin de garantir des conditions d'emploi et de travail équitables aux travailleurs de l'alimentation.
- ✓ Structurer les filières alimentaires durables locales nécessaires à l'approvisionnement des restaurants collectifs (notamment par la mise en place d'infrastructures collectives comme des plateformes logistiques de distribution, des ateliers de découpe et/ou conserverie, des légumeries, etc.)
- ✓ Repenser l'élevage en accompagnant la mutation de la filière notamment par un soutien aux élevages les plus extensifs et autonomes, aux investissements dans les abattoirs mobiles ou à la ferme etc.

☑ Lancer un programme ambitieux pour la structuration d'une filière de légumineuses durables et locales en soutenant la structuration et le développement économique de la filière des légumineuses à destination à la fois de l'alimentation des animaux et des humains.

☑ Accompagner les nouveaux agriculteurs dans leur installation et faciliter la transmission. Cela comprend la mobilisation des SAFER³ pour faciliter l'accès au foncier, le financement du temps d'animation des collectifs, le soutien au montage de nouveaux groupes et l'aide à la formulation de leurs projets, ou encore le fléchage des aides du 2ème pilier de la PAC⁴ à savoir l'aide à l'installation et la mesure « coopération » pour les démarches collectives.

☑ Favoriser la mise en place d'au moins un Projet alimentaire territorial écologique et solidaire (PATES) par intercommunalité qui permettrait une cohérence du système alimentaire et agricole territorial et une coopération extraterritoriale.



3 - SAFER. Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
4 - PAC. Politique agricole commune

LE POUVOIR DE VIVRE DANS UN LOGEMENT CONFORTABLE ET ÉCONOME EN ÉNERGIE

EN CHIFFRES

14 % des Français déclarent aujourd'hui avoir froid dans leur logement ⁵.

Il existe actuellement environ 4,8 millions de « passoires énergétiques » ⁶.

La rénovation est le secteur le plus porteur d'emplois, à la fois d'emplois directs, indirects et induits ⁷.

CONTEXTE

L'une des priorités affichées par le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH, engagé par le gouvernement en partenariat avec les représentants des collectivités locales en 2013) en matière de rénovation massive du parc des bâtiments existants est la lutte contre la précarité énergétique.

À compter de 2017, l'objectif annuel est la rénovation de 380 000 logements privés, dont 50 000 logements occupés par des habitants en situation de précarité, auxquels s'ajoutent 120 000 logements sociaux.

Avec la loi NOTRe, la Région a compétence pour promouvoir le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat. À travers ses principaux domaines de compétence (développement économique, énergie-climat, etc.), la Région peut ainsi soutenir des actions liées à la rénovation énergétique, au logement des jeunes, à la politique foncière, etc. Elle assure principalement un rôle de financement. Sur le plan des économies d'énergie, la Région vise l'efficacité énergétique du bâti individuel, via la mise en place des plateformes de rénovation de l'habitat qui informent et guident les particuliers.

AGIR POUR LE POUVOIR DE VIVRE DANS UN LOGEMENT CONFORTABLE ET ÉCONOME EN ÉNERGIE, C'EST :

✓ Cibler des opérations ou des programmes d'accompagnement à la rénovation énergétique performante (niveau bâtiments basse consommation - BBC) des logements sociaux et privés, afin de contribuer à la résorption de la précarité énergétique.

✓ Aider les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités à réaliser des travaux de rénovation énergétique au niveau BBC via une approche complète (financement, formation, conseil et accompagnement technique). En particulier, le soutien financier peut passer par :

- un ciblage des aides en priorité pour les ménages les plus modestes. Ainsi, la Région peut conditionner les subventions accordées aux logements sociaux et privés pour l'amélioration de la performance énergétique de leurs logements vers le niveau BBC, moyennant une prise en charge publique à 100 % pour les propriétaires modestes et très modestes.

- le fléchage des financements européens vers cet enjeu. Les Régions devraient utiliser au moins 20 % de l'enveloppe des fonds européens à cette priorité.

✓ Développer le tiers financement. Pour les Régions qui ont déployé ce mécanisme via des structures dédiées, il est nécessaire de communiquer davantage et de le faire connaître en le rendant accessible et intelligible.

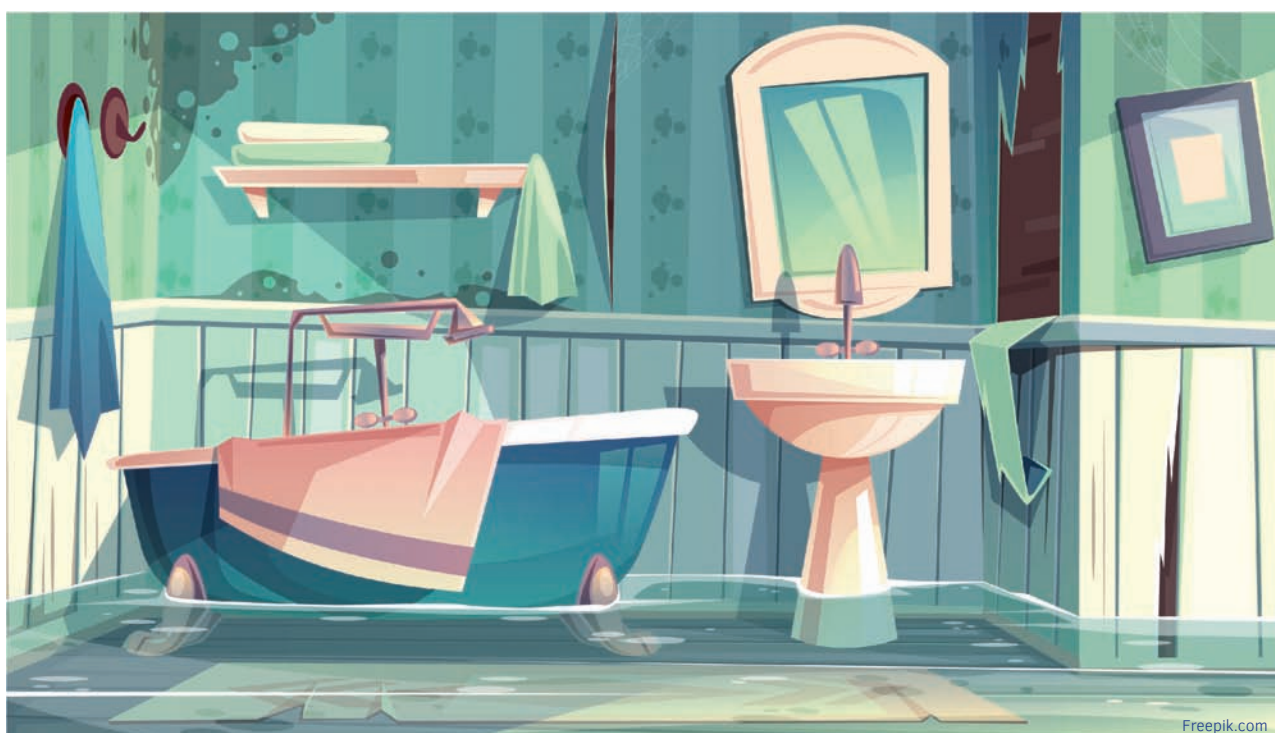
✓ Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Ce service public de proximité doit pouvoir bénéficier à tous les citoyens, et particulièrement aux ménages les plus fragiles pour garantir l'égalité dans l'accès à ce droit, avec une information, un conseil et un accompagnement personnalisé, gratuit et indépendant.

☑ Démontrer l'exemplarité énergétique de la Région. Les Régions doivent réhabiliter leur propre parc immobilier avec un objectif 100 % Bâtiments basse consommation (BBC) d'ici à 2050.

☑ Contribuer au développement d'une offre de logements accessible pour les jeunes.

☑ Renforcer l'aide à la maîtrise du foncier par la création et le financement d'établissements publics fonciers locaux (EPFL).

☑ Créer et financer les outils d'intervention - comme les sociétés publiques locales (SPL) - pour permettre des initiatives et des expérimentations en matière d'énergies renouvelables.



5 - MTE, 2020. Plan de rénovation énergétique des bâtiments

6 - MTE, le parc de logements par classe de consommation énergétique

7 - WWF, 2020. Monde d'après: l'emploi au coeur de la relance verte

CONTEXTE

L'accès aux soins reste aujourd'hui très inégal en fonction de son lieu d'habitation ou de sa situation sociale. De même, les personnes vulnérables - en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion, jeunes à protéger - manquent de structures ou de services adaptés, obligeant certaines familles à trouver des solutions à l'étranger.

In fine ce sont près de 4 français sur 10 qui ont reporté ou renoncé à des soins pour des raisons financières ou de délai (Enquête BVA 2019).

Les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont particulièrement marqués par les inégalités sociales de santé : état de santé ressenti plus dégradé, renoncement aux soins importants, moins de pratiques préventives, indicateurs de santé défavorables, quartiers délaissés par les professionnels de santé, etc.

Les Régions sont chargées de financer des opérations programmées dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour développer l'accès aux soins, favoriser la prévention et assurer le suivi des publics fragilisés. Elles ont aussi la responsabilité de la formation dans le secteur social et médico-social.

AGIR POUR LE POUVOIR DE SE SOIGNER ET D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ, C'EST :

- ✓ Développer l'offre de soins dans les zones de déserts médicaux ainsi que les possibilités d'accueil et d'accompagnement des personnes fragiles et/ou vulnérables.
- ✓ Favoriser les regroupements professionnels dans des structures pluridisciplinaires pour lutter contre les déserts médicaux et répondre aux spécificités des zones défavorisées des métropoles.
- ✓ Déployer des permanences de soins sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Mettre en place une stratégie ambitieuse de formation initiale et continue pour répondre à l'urgence du manque de professionnels médico-sociaux, sociaux et sanitaires.
- ✓ Favoriser la participation des usagers, notamment dans les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV), afin de répondre aux attentes des plus pauvres et prendre en compte tous les déterminants de santé et du soin au sens large.
- ✓ Mettre en place des politiques Environnement-Santé pour favoriser la prévention de tous (des lycéens aux agriculteurs) et accompagner les recherches et expérimentations.

EN CHIFFRES

1,5 million d'associations présentes partout sur le territoire.

10% de l'emploi privé (jusqu'à 20% dans certaines régions).

20 millions de bénévoles associatifs, 1 Français sur 2 est adhérent d'une association.

CONTEXTE

Face aux mutations nombreuses (numérique, modèle économique, modes d'engagement), à la complexification des cadres d'action, et aujourd'hui face aux conséquences de la crise, les responsables d'associations ont besoin d'être accompagnés, outillés, d'avoir accès à des ressources fiables et adaptées à leurs besoins.

Dans le contexte actuel, le risque est grand de voir de nombreux bénévoles se décourager face aux difficultés annoncées pour la reprise des activités à la rentrée. Et pourtant, jamais le rôle des associations n'aura été aussi indispensable que dans la période.

AGIR POUR LE POUVOIR DE VIVRE DES ASSOCIATIONS, C'EST :

- ✓ Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordination, fédération, collectif, etc.), lesquelles ont également un rôle de centre de ressources pour les associations.
- ✓ Favoriser des parcours d'émancipation et d'engagement, notamment pour les jeunes par exemple en finançant des services civiques.
- ✓ Harmoniser les outils relatifs aux subventions octroyées aux associations à travers la mise en place du dossier unique de subvention afin de faciliter l'accès aux aides financières.
- ✓ Financer les initiatives de recherche et d'expérimentation dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement de publics en difficulté, de l'insertion et de la formation permanente de personnes éloignées de l'emploi...
- ✓ Soutenir l'accès à la formation des bénévoles en contribuant au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

CONTEXTE

Notre modèle démocratique ne pourra être revivifié si nous ne savons pas mieux partager le pouvoir tout en apprenant à mieux coopérer, si nous ne savons pas mieux débattre en amont et en aval du processus de décision.

Pour construire sur le long terme des politiques écologiques et sociales efficaces, la participation à la construction et à l'évaluation des politiques publiques de tous est nécessaire : institutions, acteurs économiques et sociaux, société civile organisée, citoyens de tous milieux.

AGIR POUR LE POUVOIR DE PARTICIPER AUX POLITIQUES PUBLIQUES, C'EST :

- ✓ Solliciter l'expertise de différents acteurs : des territoires, de la société civile, les acteurs économiques, les syndicats, les citoyens, et assurer dans chaque espace de concertation et de décision une présence de jeunes.
- ✓ Mettre en place des processus de dialogue structuré territorial pour permettre aux jeunes de participer à l'élaboration des politiques de jeunesse (art. 54 de la loi Egalité et Citoyenneté).
- ✓ Assurer la formation des citoyens et des acteurs sollicités pour la consultation par des experts représentatifs.
- ✓ Garantir l'accès aux informations. Les personnes qui sont amenées à produire un avis dans le cadre d'une consultation doivent pouvoir avoir accès aux données nécessaires et rendues intelligibles pour tous (budgets, indicateurs quantitatifs, qualitatifs etc.).
- ✓ Associer les citoyens (y compris les personnes en situation d'exclusion et les plus éloignées des institutions) non seulement à l'élaboration, mais aussi à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets, en portant une attention particulière à leurs impacts sur les conditions de vie des 10 % les plus pauvres.
- ✓ Former les élus locaux et les agents territoriaux avec des professionnels de la participation citoyenne et avec des méthodes qui permettent une meilleure connaissance de la pauvreté et une réelle participation des plus exclus : co-formations, croisement des savoirs et des pratiques...
- ✓ Clarifier le cadre et les objectifs de la consultation. Une consultation, notamment avec des citoyens et des citoyennes, doit avoir un réel pouvoir d'impact.

NOS MEMBRES





**PACTE
DU POUVOIR
DE VIVRE**